

COMPTE RENDU DE LA CAPN DE REVISION DE NOTES DES PRAG DU 24-01-2013

La CAPN, réunie le vendredi 24 janvier 2013, a examiné les demandes de révision de note administrative 2011/2012 des collègues agrégés affectés dans l'enseignement supérieur.

Déclaration liminaire du SNESUP - FSU :

« Le tableau fait apparaître une diminution de l'effectif de 20%, par rapport à 2012 puisque cette année il y a 56 demandes contre 70 l'an dernier, auxquelles s'ajoute une demande isolée de « révision d'appréciation » sur une note maximale.

Cette diminution significative du nombre de recours est-elle liée à l'évolution des pratiques locales c'est-à-dire à la création de commissions d'établissements soutenue par la FSU ? S'il est encore trop tôt pour conclure, la FSU se félicite de cette amélioration.

Ces 56 demandes sont réparties en 24 dépassements de barème, et 32 réévaluations. Notons deux situations insolites parmi les réévaluations de collègues qui subissent, consécutivement au renouvellement des équipes de direction dans les universités, une baisse de notation après avoir été notés hors barème l'année précédente.

Concernant les dépassements de barème accordés avant CAPN, nous avons demandé que nous soit communiquée la liste des critères retenus par l'administration. L'an dernier nous avons relevé l'insuffisance de la valorisation de l'investissement pédagogique et scientifique des collègues, au profit de la seule reconnaissance du travail administratif visible. Qu'en est-il pour cette campagne ?

Par ailleurs, la répartition des demandes en fonction des échelons fait apparaître un pic à l'échelon 9 (30 % des demandes), lié à la perspective de la HC dont le barème inclut une bonification au mode de passage au 10^{ième} ou au 11^{ième}. Ceci traduit l'inquiétude des collègues qui, malgré un investissement professionnel de qualité, ne sont pas certains de bénéficier de la HC en fin de carrière. Compte tenu du blocage des salaires, ces collègues sont lourdement pénalisés à leur départ en retraite.

Cette année encore, l'analyse des dossiers met en évidence la grande diversité des pratiques en matière d'évaluation : entre établissements et également au sein d'une même université entre les responsables de composantes.

Le SNESUP-FSU réaffirme la nécessité d'harmoniser les procédures d'évaluation et l'urgence de mettre en place dans tous les établissements d'enseignement supérieur, des commissions paritaires associant l'administration et les représentants élus du personnel afin d'éviter les dérives et les lourdes conséquences pour le déroulement de carrière des Prag.

Outre les conflits ouverts, les collègues sont souvent victimes de la méconnaissance par le supérieur hiérarchique dont les origines peuvent être diverses, du processus d'évaluation des Prag et du poids de la note dans l'avancement de carrière.

Nous demandons que l'avancement de carrière soit indépendant de l'évaluation et un rythme unique de progression comme pour les autres corps de catégorie A (inspection, chefs d'établissement, MCF).

Nous attirons l'attention de l'administration sur l'avancée significative dans le rapport de Jean-Yves Le Déault que représentent les facilités d'accès des PRAG docteurs qualifiés au corps des MCF par concours "réservé". Cela appelle en amont, un examen des plus homogène des dossiers de promotion faisant appel à des critères objectifs et suivant des voies de recours elles aussi homogènes jusqu'au national.

Dans le contexte national très inquiétant de réorientation stratégique de l'organisation de l'enseignement supérieur qui préconise la constitution de grands ensembles universitaires, actant l'échec des PRES - EPCS, et favorisant l'émergence d' « universités fédérales » et autres fusions d'établissements, nous insistons sur l'obligation d'unifier les processus d'évaluation. La perspective de ces communautés d'universités et de leurs systèmes de gouvernance encore mal définis dans le projet de loi sur l'ESR, confirme notre exigence du maintien de la gestion nationale des carrières des agrégés. »

Sur 7052 avis de notation émis, 276 concernaient des demandes de notations extérieures à la fourchette de l'échelon (3.88% des avis émis). A noter une augmentation de 21.7 % des demandes de dépassement par rapport à l'année précédente. L'administration a accordé 30 notations hors barème, soit un taux de satisfaction de 10.8%, taux volontairement fixe.

Le critère retenu pour accorder les 30 dépassements est l'investissement administratif. Nous demandons une analyse des demandes par échelon et par lieu géographique (académie ou université).

Suite à l'examen des dossiers, aucune des 24 demandes de notation hors barème n'a été satisfaite en CAPN. Sur les 32 demandes de réévaluations, 21 ont été accordées, soit un taux de satisfaction de 66%.